# ASSEMBLÉE NATIONALE

12 janvier 2018

## ETAT SERVICE SOCIÉTÉ DE CONFIANCE - (N° 424)

Adopté

## **AMENDEMENT**

N º 892

présenté par M. Guerini, rapporteur

#### **ARTICLE 29**

À la première phrase de l'alinéa 10, substituer aux mots :

« quarante-huit heures par semaine, calculées en moyenne, sur une période de quatre mois consécutifs »,

les mots:

« un plafond de quarante-huit heures par semaine en moyenne, apprécié sur chaque période de quatre mois consécutifs ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.